



sommaire

Editorial

1

Une information
continue

1

Dossier : Habitat collectif :
vers une amélioration
du tri

2

Un Souffle
de conseils

4

€co citoyen

4

Le réflexe vert
du printemps

4

Objets radioactifs ?
soyez réactifs !

4

Droit et informatique

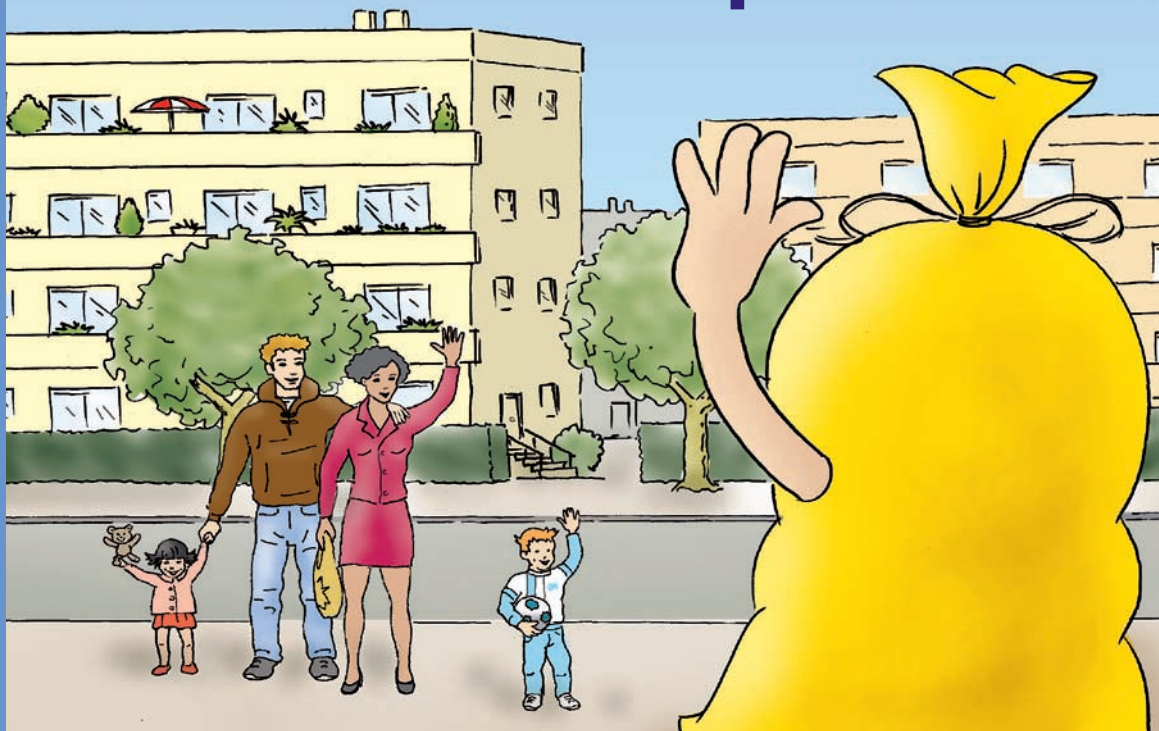
Les services de Sud Rhône Environnement disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la communication auprès des habitants.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à nos services au 3, avenue de la Croix Blanche 30300 Beaucaire.



Logement individuel ou collectif : tous concernés par le tri



Au seuil de 2010, permettez-moi, avec un peu de retard, de vous souhaiter une bonne année éco-citoyenne. A ce sujet, l'année 2009 a été marquée par une diminution notable de la quantité de déchets collectés sur notre territoire. Nous espérons que cette diminution se maintiendra en 2010. N'oublions pas que le Grenelle de l'Environnement nous fixe le défi ambitieux de diminuer nos déchets d'environ 27 kg/hab. dans les cinq prochaines années et de recycler 75 % de nos emballages.

Quotidiennement, nous vous accompagnons dans vos gestes de tri afin que ceux-ci soient plus clairs et plus simples. Ainsi, notre dossier vous présente l'action

réalisée spécifiquement sur les immeubles de notre secteur.

De plus, nous vous apportons quelques conseils de tri qui, s'ils sont appliqués, permettent à vos déchets d'être traités de façon adaptée et plus respectueuse de notre environnement et de notre porte monnaie.

Gageons que notre collaboration permettra d'atteindre ces objectifs ambitieux même si nous n'avons pas à rougir de nos résultats au regard des autres collectivités de France

Hélène Deydier

Présidente du Syndicat Mixte
Sud Rhône Environnement

Une information continue

Comme vous pouvez le constater, les feuilles du tri se suivent mais ne se ressemblent pas. Leurs contenus varient mais les consignes de tri restent. Aussi, nous vous invitons à consulter nos précédentes publications sur notre site Internet afin de retrouver toutes les consignes déjà parues :

www.sudrhoneenvironnement.org

Vous pouvez aussi nous contacter pour tout renseignement sur le tri et le traitement des déchets par un des moyens à votre convenance :

Courrier :

Sud Rhône Environnement
3 av. de la Croix Blanche
BP 134 30302 Beaucaire Cedex

Courriel

srenv.selectif@wanadoo.fr

Téléphone

04 66 59 06 51

édito



Habitat collectif : Vers une amélioration du tri

Depuis plus d'un an, Sud Rhône Environnement met en œuvre une démarche de sensibilisation au tri spécifique à l'habitat collectif. Ce terme désigne les immeubles comportant au moins huit appartements par entrée. Ainsi, ce dossier vous propose un zoom sur les premiers résultats de notre action, réalisée en partenariat avec les communes, les bailleurs et les syndicats de copropriétés.

Pourquoi cette démarche ? Le point de départ

Cette démarche a été initiée suite aux constats effectués sur le terrain par nos services.

La quantité de sacs jaunes présentés en pied d'immeuble est faible par rapport aux autres secteurs de collecte (villages, lotissements ...) cependant leur qualité est bonne.

Ainsi, l'action « habitat collectif » a pour but principal de faciliter les gestes de tri afin d'augmenter le nombre de foyers trieurs dans les différents immeubles du territoire.

Comment se déroule l'action ?

Après avoir localisé les différentes résidences concernées par la démarche « habitat collectif » et déterminé les différents organismes gestionnaires de ces biens, Sud Rhône Environnement analyse pour chaque résidence :

- le nombre de sacs jaunes présentés le jour de la collecte sélective,
- la qualité des sacs jaunes,
- le lieu de dépose des déchets,
- le respect des jours et des heures de sorties des sacs jaunes et des sacs noirs.

Cet état des lieux est complété grâce à l'aide de « personnes relais » (gestionnaires, gardiens, agents d'entretien ...) qui nous permettent de déterminer précisément :

- les équipements de collecte disponibles (nombre et localisation),

- la personne ayant en charge la sortie des déchets,
- les difficultés rencontrées par la population mais aussi par les services de collecte.

Grâce à ces éléments nous proposons aux gestionnaires d'immeubles des aménagements facilitant le tri des usagers. Ces aménagements sont préalablement validés par les services en charge de la collecte des déchets.

Dès la réalisation des aménagements, nos conseillers du tri rappellent à l'ensemble des résidents les consignes de tri en leur rendant visite.

De plus, un panneau (présenté ci-dessous) est mis en place, généralement au lieu de dépôt des déchets. Celui-ci présente les consignes de tri et indique les lieux de dépôt des différents sacs ainsi que l'emplacement des



Les emballages recyclables :



Les papiers, journaux et magazines :



Les emballages en verre :



Savoir Recycler

Les déchets




Le RESTE











Pour tout renseignement sur le tri, contactez-nous à ou rejoignez-nous sur: www.sudrhoneenvironnement.com



points d'apports volontaires pour le papier et le verre. Vous l'avez peut être déjà vu !

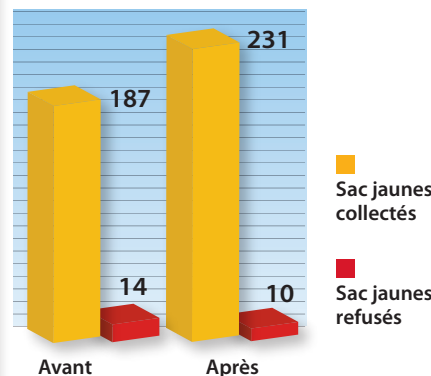
Après la phase de sensibilisation, nos services réalisent des contrôles réguliers de qualité afin d'évaluer l'impact réel de l'action.

Résultats encourageants

Compte tenu du grand nombre de résidences concernées, la démarche se décline en plusieurs tranches. Les résultats obtenus sur les deux premières tranches concernent 20 résidences soit environ 600 foyers de Beaucaire et Tarascon.

Nous constatons une hausse du nombre de sacs jaunes présentés de 24% ainsi qu'une amélioration de la qualité de la collecte sélective de 29%.

Evolution de la collecte des sacs jaunes pour les immeubles concernés



Ces résultats sont le fruit du travail réalisé en partenariat avec les bailleurs, les syndicats de copropriété et les communes. Ils sont surtout la preuve de l'engagement des habitants pour le tri.

Alors un grand MERCI à tous ceux qui participent à la collecte sélective et tous nos encouragements à ceux qui ont rejoint, rejoignent et rejoindront le camp des trieurs.

Professionnels : faites avancer le tri

Vous gérez des biens immobiliers sur les communes membres de Sud Rhône Environnement et vous voulez accompagner vos résidents dans leur démarche de tri ?

Alors n'hésitez plus, contactez notre chargé de mission Habitat Collectif au 04.66.59.06.51 ou par courriel à srenv.collectif@orange.fr qui se fera un plaisir de vous accompagner.

N'oublions pas de trier

Dans nos salles de bains et lors de nos différentes tâches ménagères, de nombreux emballages recyclables nous entourent. Qu'ils soient en carton, en métal ou en plastique ne les oublions plus et déposons les dans les sacs jaunes.

Voici une petite liste, non exhaustive, d'emballages recyclables :

Dans la salle de bain :

gel douche, shampoing, après-shampoing, mousse à raser, dentifrice, déodorant, démaquillant, gel coiffant ...

Pour les tâches ménagères :

lessive, adoucissant, produit vaisselle, nettoyant sol, nettoyant pour le four, cirage...



En Ensemble

Objets volumineux et/ou polluants :



Déchèterie Pour connaître la déchèterie la plus proche, contactez votre Mairie

RESidus des Tris Effectués

Et

Les rapporter à votre point de vente



Pour que ma ville reste propre, je respecte les jours et les heures de collecte.

au 04.66.59.06.51
nement.org



Réflexe vert

A l'approche du printemps, nous souhaitons vous rappeler que les déchets

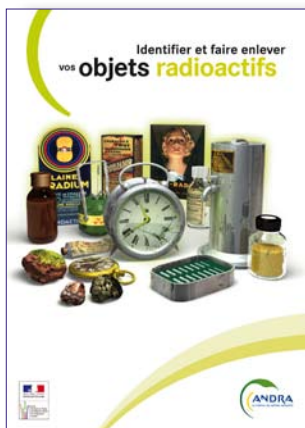


de jardinage doivent être déposés en déchèterie. Branchages, tontes, engrais, insecticides, pots de fleurs en terre ou plastique, grillage, cannisses, mobilier de jardin... doivent uniquement être portés en déchèterie. **Ils ne vont en aucun cas dans vos sacs jaunes ou dans vos sacs de RESTE.**

Objets radioactifs, Soyez réactifs

Vous possédez des montres anciennes, de vieux réveils ou des boussoles à cadran luminescent, des fontaines au radium, des objets au radium à usage médical (aiguilles, tubes, gaines...) des minéraux radioactifs (autunite, monazite...) des sels de laboratoire (nitrates, chlorures de radium ...)...

Soyez réactifs, vérifiez s'ils sont radioactifs en demandant la brochure « Identifier et faire enlever vos objets radioactifs » auprès de l'ANDRA par téléphone au : 01 46 11 80 00 ou en consultant le site : www.andra.fr. Brochure également téléchargeable sur le www.sudrhoneenvironnement.org rubrique "à retenir".



Un Souffle de conseils avec Johan et Sébastien

Nous ne le répétons jamais assez :

- Les sacs jaunes accueillent uniquement les emballages recyclables vidés de tout contenu (bouteilles, flacons et sachets plastique, emballages métalliques, cartons, briques alimentaire),
- Les colonnes bleues accueillent les vieux papiers.
- Les colonnes vertes les emballages en verre.
- La déchèterie accueille vos déchets volumineux et/ou polluants (déchets de jardinage, meubles, gravats, ferraille, électroménager, piles, batteries, peintures, solvants, acides...).

Certaines communes réalisent des collectes d'encombrants. Pour en connaître les modalités contacter votre mairie.

- Les déchets déposés dans le RESTE sont transformés en éco-compost ménager utilisé en agriculture.

Vos efforts de tri permettent de limiter les coûts de traitement de l'ensemble de vos déchets, d'obtenir un éco-compost ménager de qualité et de préserver notre environnement en limitant la quantité de déchets enfouis et en permettant le recyclage d'un maximum de déchets.

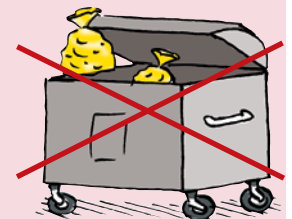
€co citoyen

Dans la majorité des cas, il vous est demandé de déposer vos sacs jaunes devant votre maison ou à l'angle de votre rue.



OUI

Cependant, si votre quartier est équipé de bacs pour les ordures ménagères, nous vous invitons à déposer vos sacs jaunes au pied de ces bacs les jours de collecte sélective.



NON

Sauf bien sûr si ces bacs ont un couvercle jaune (bacs réservés à la collecte des sacs jaunes).

Il est important de se rappeler que les sacs jaunes collectés en mélange avec des sacs de RESTE ne seront pas triés et ne seront donc pas recyclés.

En respectant les lieux de dépose de vos déchets (rue, place, local à déchets...), les heures et les jours de sortie de vos déchets, vous agissez pour améliorer la propreté de votre commune et permettez de limiter les coûts de collecte et de traitement de vos déchets.

Pour mémoire : en 2008, 1 tonne de collecte sélective sortie le bon jour et à la bonne heure permettait de réaliser 218€ d'économie, la même quantité de sacs jaunes collectés en mélange avec des sacs noirs (sacs déposés dans les bacs de RESTE, sacs sortis le mauvais jour ou après l'heure de collecte) coûtait plus de 78 €.